

AFFAIRE N° 29.

OBJET: Acquisition d'un terrain de 220m2 cadastré section AS n°350, appartenant à Monsieur DAMON Joseph, nécessaire à la réalisation du boulevard de ceinture sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans le cadre de la mission de bureau foncier qui lui a été confiée pour certains terrains d'assiette du futur boulevard de ceinture sud, la SEDRE a négocié l'acquisition d'un terrain de 220m2 cadastré section AS n°350, situé entre les ruelles Samat et Camp Calixte, bâti d'une construction en bois et tôle en très mauvais état.

Cette transaction pourrait s'opérer aux conditions suivantes, conformes à l'estimation des services Fiscaux:

- indemnité de dépossession due au propriétaire du sol, Monsieur DAMON Joseph: 17 000 Francs
- indemnité de dépossession et de déménagement dues au propriétaire de la case, Monsieur SYLVINO Ariste: 2 000 Francs

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente, à verser aux intéressés les indemnités précitées et au notaire rédacteur de l'acte les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du budget communal et financée à l'aide des crédits mis en place au titre des acquisitions foncières du boulevard Sud.

Je mets la question aux voix.

---

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VU - et Revisé le 22 Janvier 1980

P/Le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Patrice Cepaque

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Chef de Bureau délégué

Signé: J. Lacoste